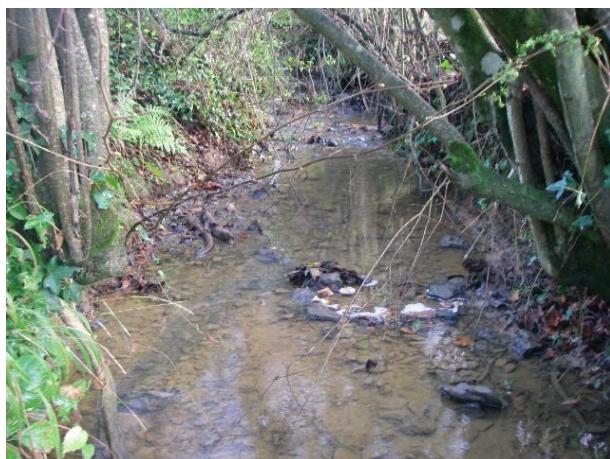


Etude Préalable à la signature d'un Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques sur le bassin de l'Ouette



Le Chêney à Maisoncelles-du-Maine



L'Ouette à Bazougers

Phase 4 : Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique

Document D : Note de synthèse



Parc d'activités du Laurier
29, avenue Louis Bréguet
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
Tél : 02 51 32 40 75 - Fax : 02 51 32
48 03
Email : hydro.concept@wanadoo.fr

SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUETTE

Phase 1	Phase 2	Phase 3 et 4
Etat des lieux et diagnostic provisoire	Enjeux et Objectifs provisoire	Définition d'un programme d'actions et son suivi provisoire
définitif	définitif	définitif
Date d'édition :	01/12/2016	

SOMMAIRE

1	Contexte de l'étude	2
1.1	Objectif du programme d'action	2
1.2	Présentation de la zone d'étude.....	2
1.2.1	Le maître d'ouvrage	2
1.2.2	Les cours d'eau	2
1.3	Les objectifs réglementaires	3
1.3.1	La DCE	3
1.3.2	Le classement des cours d'eau.....	3
1.4	La notion d'état écologique	4
2	Diagnostic des cours d'eau.....	5
2.1	Les indicateurs de suivi de la qualité biologique	5
2.2	La qualité hydromorphologique	6
3	Définition du programme d'actions	9
3.1	Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique	9
3.1.1	Liste des actions	9
3.1.2	Secteurs prioritaires identifiés	10
3.2	Description des actions	11
3.2.1	Les actions pour réduire l'encombrement du lit	11
3.2.2	Les actions pour restaurer la diversité des habitats	11
3.2.3	Les actions pour réduire le colmatage	12
3.2.4	Travaux sur la ripisylve	12
3.2.5	Les actions pour restaurer la continuité écologique sur les petits ouvrages	13
3.2.6	Fonctionnalité du lit majeur	14
3.2.7	Autres actions	14
4	Concertation	16
5	Coût et mise en œuvre du programme d'actions	18

TABLEAUX

Tableau 1 : Masse d'eau concernée par l'étude, objectifs de bon état (source SDAGE 2018-2022)	3
Tableau 2 : Récapitulatif des altérations et du linéaire à restaurer pour l'atteinte des 75% de bon état sur le bassin de l'Ouette	8
Tableau 3 : Coûts et répartition des indicateurs de suivi de CTMA	15
Tableau 12 : Liste des catégories d'acteurs qui ont participé aux comités de pilotage	16
Tableau 13 : Dates et objets des réunions de concertation de l'étude préalable	16

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 Objectif du programme d'action

Ce programme s'inscrit dans un objectif général d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau telle que définit par le Code de l'Environnement (art. L.211-1).

Une étude préalable a permis d'établir, après concertation, un diagnostic partagé de l'état écologique des cours d'eau situés sur le territoire du Syndicat de Bassin de l'Ouette, afin de mesurer l'écart par rapport à l'atteinte des objectifs définis à l'échelle des masses d'eau.

L'étude a permis de définir et de chiffrer un programme pluriannuel d'actions sur 5 ans afin de restaurer la morphologie des cours d'eau et d'atteindre, à terme, le bon état écologique.

Document B : Carte 01 : Localisation générale du bassin versant

1.2 Présentation de la zone d'étude

1.2.1 *Le maître d'ouvrage*

Le maître d'ouvrage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques :

Adresse :	Syndicat du Bassin de l'Ouette 1 place du Prieuré 53260 Parné-sur-Roc Tél : 02.43.98.01.57 Email : Mairie.parnesurroc@wanadoo.fr	Contacts :	Président M Rémy LENORMAND
------------------	--	-------------------	--------------------------------------

Le Syndicat du Bassin de l'Ouette a la compétence pour les opérations d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau sur son territoire. Il est composé de 8 communes, recouvrant la quasi-totalité du bassin versant.

1.2.2 *Les cours d'eau*

Le réseau hydrographique prospecté représente **un linéaire total d'environ 80 km** de cours d'eau. La totalité du linéaire de l'étude a été expertisé pour l'ensemble des compartiments (lit mineur, berges/ripisylves, annexes, débit, ligne d'eau et continuité).

Document B : Carte 02 : Réseau hydrographique étudié

1.3 Les objectifs règlementaires

1.3.1 La DCE

A l'échelle du périmètre étudié dans le cadre de l'étude préalable au futur contrat, une seule masse d'eau est recensée sur le périmètre. L'objectif de retour au bon état écologique de la masse d'eau est ciblé à 2021. Les actions à réaliser pour atteindre le bon état peuvent être mises en œuvre dès à présent.

Les objectifs associés à la masse d'eau concernée par la DIG, ainsi que le délai fixé pour atteindre l'objectif, sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Masse d'eau concernée par l'étude, objectifs de bon état (source SDAGE 2018-2022)

Code masses d'eau	Nom masse d'eau	Délai d'atteinte		
		Chimique	Ecologique	Total
FRGRO518	L'OUETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	2027	2015	2027

Document B : Carte 03 – La masse d'eau

1.3.2 Le classement des cours d'eau

Sur l'espace d'étude, le classement des cours d'eau ou portion de cours d'eau au titre de l'article L214-17 pour la continuité écologique sont les suivants :

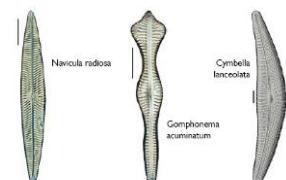
Liste 1	L'Ouette de la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne
Liste 2	Il n'y a pas de cours d'eau classés sur la zone d'étude

Le classement de l'Ouette en liste 1 interdit donc l'installation de tout nouvel ouvrage (s'il constitue un obstacle à la continuité écologique) sur son linéaire.

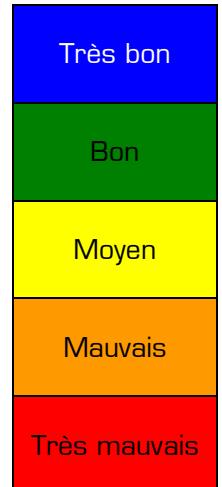
Document B : Carte 04 – Le classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2

1.4 La notion d'état écologique

⇒ L'état écologique des eaux de surface est déterminé par l'état de chacun des éléments de qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique :

Eléments de qualité	Indicateur / paramètre évalué	Description
Qualité biologique	IBGN : Indice Biologique Global Normalisé	Population d'invertébrés : 
	IBD : Indice biologique Diatomée	Algues de la famille des diatomées :  * Le trait présent à côté de chaque Diatomée représente 10 µm.
	IPR : Indice Poisson Rivière	Poissons : 
Qualité physico-chimique	Macro-polluants	Oxygène, nitrates, etc...
	Micro-polluants	Pesticides, métaux lourds, etc...
Qualité hydromorphologique	Lit	La morphologie, l'écoulement, les ouvrages
	Berges	L'état, la composition et la densité de la végétation
	Lit majeur	L'occupation du sol
	Débit / hydrologie	Eléments augmentant la violence des crues et la fréquence des assecs
	Continuité	Ouvrages limitant la libre circulation des organismes vivants, de l'eau ou des sédiments
	Ligne d'eau	Ouvrages de retenue (plan d'eau, moulin ...)

Qualité :



2 DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU

2.1 Les indicateurs de suivi de la qualité biologique

Les stations dont les résultats sont présentés font partie des réseaux d'observation de la qualité de l'eau, RCS, RCO pilotés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

4128050 OUETTE à ENTRAMMES - PONT D'OUETTE									
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBGN				15	13	9	6	Valeur de référence	16
Valeurs inférieures des limites de classe par type pour l'IBD				16,5	14	10,5	6	Valeur de référence	17,5
qualité globale retenue		Invertébrés			Diatomées			Macrophytes	Poissons
Type	IBGN/IBGA	GFI	Taxons	IBD	IPS	IBD2007	IBMR	IPR	
2014	bon	RCS	16	7	36		15,1	15,3	
2013	bon	RCS	15	6	34		14,2	14,6	9,81
2012	bon								12,7
2011	bon	RCS	16	6	39		14,5	14,3	9,72
2010	bon	RCS	16	7	35		13,9	14,6	
2009	bon	RCS	19	6	52		14,6	14,6	9,58
2008	bon	RCS	16	7	34		14	14,5	
2007	mauvais		20	7	52	11,8	10,2	10,1	

Figure 1 : Détails des résultats des indicateurs de qualité biologique mesurés sur l'Ouette

Depuis 2007, un suivi IBGN est pratiqué (sauf pour 2012). Les notes se situent toutes dans la classe très bon, avec même une note maximale en 2007.

Depuis 2008 inclus, la note de qualité globale retenue pour cette station est bon. En effet, tous les IPR possèdent une note classée « bon », tous comme l'indice diatomées. Les macrophytes quant à eux sont classés en mauvais sur les 3 années échantillonées (2009/2011/2013)

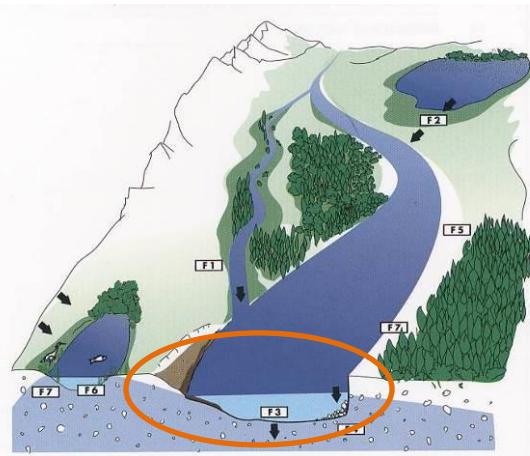
2.2 La qualité hydromorphologique

L'évaluation de la qualité hydromorphologique est à l'interface entre les caractéristiques physiques du cours d'eau et sa dynamique hydrologique. Pour mieux appréhender ces phénomènes complexes, le fonctionnement d'un cours d'eau est compartimenté en six : le lit mineur, les berges et la ripisylve, le lit majeur et les annexes, le débit, la ligne d'eau et la continuité.

COMPARTIMENT PHYSIQUE	COMPARTIMENT DYNAMIQUE
LIT MINEUR  <p>Régimes d'écoulements (lents, rapides) Granulométrie (gravier, cailloux) Colmatage Habitats aquatiques</p>	CONTINUITE  <p>Obstacles au franchissement piscicole ou au transport des sédiments</p>
BERGES ET RIPISYLVIE  <p>Tenue des berges Densité et diversité de la végétation Habitats des berges (sous berges, racines)</p>	LIGNE D'EAU  <p>Influence des ouvrages sur les écoulements</p>

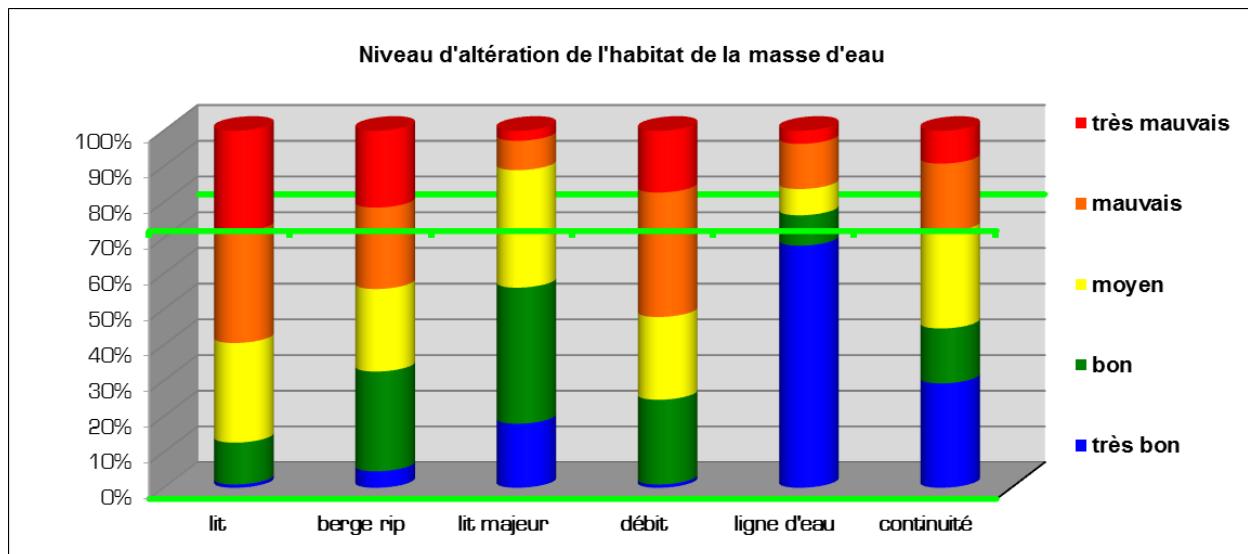
LIT MAJEUR ET ANNEXES HYDRAULIQUES

Occupation du sol, bras latéraux
Zones de reproduction

DEBIT

Recharge des nappes, expansion des crues
Intensité des crues et des étiages

Afin d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et de poursuivre le travail entrepris lors du premier contrat, une évaluation de la qualité hydromorphologique des cours d'eau par la méthode du REH (Réseau d'Evaluation de l'Habitat) a été réalisée sur la totalité des cours d'eau du bassin de l'Ouette, représentant un linéaire total d'environ 80 km. La conclusion générale reprend pour l'état des différents compartiments :



Les objectifs « Bon Etat » fixés par la DCE sont atteints lorsqu'au minimum **75 %** de linéaire est classé en classe d'altération « Bon » ou « Très bon ». Sur cette figure, le trait de couleur verte symbolise cet objectif.

Sur l'ensemble de la zone d'étude, **seul le compartiment de la ligne d'eau** atteint cet objectif.

Sur la masse d'eau de l'Ouette, le lit mineur et le débit sont les compartiments les plus altérés. Cela s'explique par les forts travaux hydrauliques (**sur 73% du linéaire du bassin**) observés sur le bassin, qui impactent fortement ces deux compartiments. Le lit mineur ne possède que **13%** de linéaire en bon ou très bon état. Ces altérations sont fortes et marquées dans le temps, ce

qui va nécessiter des actions « lourdes » afin de retrouver une fonctionnalité écologique originelle.

Les cours d'eau ont subi une modification importante avec la réduction ou la disparition des habitats aquatiques. Les travaux hydrauliques ont également un impact négatif sur le compartiment berge-ripisylve (33% en bon ou très bon état).

Le lit majeur est moyennement altéré (56% en bon ou très bon état). Cependant, il sera difficile d'intervenir sur la cause d'altération principale qui est la modification des sols.

Un faible nombre de zones humides ont été recensées sur la zone d'étude (12), comme celui de frayères naturelles pour le brochet (3). La reconnexion de bras morts avec le cours principal permettrait de redonner localement un caractère humide nécessaire au bon fonctionnement écologique.

Sur le bassin, 53 ouvrages sur les 113 présents sont classés comme infranchissables. Cela représente 1 ouvrage infranchissable pour la continuité piscicole et sédimentaire tous les 1.5 km. Le compartiment continuité apparaît comme altéré, avec 55% du linéaire allant de moyen à très mauvais. Certains ouvrages semblent problématiques, car situés sur des affluents au niveau de leur confluence avec le cours principal. La remontée piscicole dans ces affluents semble difficile dans ces cas-là.

Ces conclusions amènent un diagnostic permettant de **quantifier** les linéaires altérés par compartiments, ainsi que les causes et origines des perturbations.

Le tableau ci-dessous résume les altérations recensées sur le territoire d'étude, et le linéaire à restaurer pour atteindre les 75 % de bon état.

Tableau 2 : Récapitulatif des altérations et du linéaire à restaurer pour l'atteinte des 75% de bon état sur le bassin de l'Ouette

Compartiment	Causes et origines des altérations	linéaire à restaurer (km)	Actions en réponses aux perturbations
Lit mineur	Travaux hydrauliques (recalibrages), Colmatage diffus (rejets, ruissellement, érosion, piétinement)	49,5	Renaturation des cours d'eau, contrôle des rejets, lutte contre le colmatage (abreuvoirs, clôtures)
Berges ripisylve	Travaux hydrauliques (recalibrages) Sur-entretien ou absence d'entretien Piétinement	33,5	Entretien de la végétation riveraine Reprofilage des berges sur les secteurs recalibrés Plantations, clôtures, abreuvoirs, lutte contre les ragondins
Lit majeur	Modification lit majeur Travaux hydrauliques (recalibrages)	15,2	Inventaire et conservation des zones humides existantes
Débit	Travaux hydrauliques Modification lit majeur Prélèvements d'eau	40	Renaturation du lit Création de zones tampons et de recharge de nappe
Ligne d'eau	Ouvrages	X	Arasement partiel ou total d'ouvrage
Continuité	Plans d'eau Moulins Ouvrage de franchissement	24,7	Effacement et arasement d'ouvrages Amélioration du franchissement piscicole Gestion raisonnée

3 DEFINITION DU PROGRAMME D'ACTIONS

3.1 Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique

3.1.1 Liste des actions

Le tableau ci-après établit la liste des actions proposées pour améliorer la qualité hydro morphologique des cours d'eau du bassin versant de l'Ouette et les compartiments que ces actions permettent d'améliorer :

Actions proposées pour l'atteinte du bon état écologique	Lit Mineur	Berges et ripisylve	Annexes et lit majeur	Débit	Continuité	Ligne d'eau
Gestion des embâcles et des obstacles						
Renaturation légère du lit : diversification des habitats	■					
Renaturation lourde du lit : recharge en granulats			■			
Renaturation lourde du lit : réduction de la section	■					
Abreuvoirs à aménager						
Clôtures à installer						
Gué ou passerelle à aménager						
Alignement de peupliers à traiter						
Plantations		■				
Travaux sur la ripisylve : restauration et entretien						
Débroussaillage sélectif	■					
Reconnexion d'annexe hydraulique et frayère à brochet			■			
Démantèlement d'ouvrage	■					■
Franchissement piscicole des petits ouvrages					■	

Action n'ayant pas d'impact positif sur le compartiment

Action ayant un impact positif limité sur le compartiment

Action ayant un impact positif significatif sur le compartiment

- ✓ *Ces actions sont celles proposées lors de l'étude préalable. Une partie seulement de ces actions est concernée par la DIG.*

3.1.2 Secteurs prioritaires identifiés

Les critères retenus pour attribuer le niveau de priorité à chaque action sont les suivants :

- 1) **Le contexte réglementaire** : les objectifs de bon état par masses d'eau et le classement des cours d'eau selon l'article L214-17 ont permis définir les grands secteurs prioritaires. (rappel : Cours d'eau de l'Ouette classée en liste 1).
- 2) **Le potentiel biologique** : priorité aux cours d'eau qui présentent les potentialités d'accueil de la vie aquatique les plus intéressantes. En effet, si les espèces aquatiques trouvent les conditions suffisantes pour assurer leur cycle de vie, les indicateurs de suivi qui reposent en grande partie sur la biologie devraient être de meilleure qualité.
- 3) **Efficience des actions** : les actions prioritaires sont celles qui ont été identifiées comme ayant la meilleure « *rentabilité biologique* ». Celle-ci a été évaluée pour l'ensemble des actions réalisées lors du précédent CTMA. A l'issue de la première phase de cette étude (phase de bilan et de diagnostic), il en ressort que les actions portées sur la continuité et le lit mineur sont celles dont la rentabilité biologique est la plus élevée.
- 4) **Enjeux liés aux usages** : Priorité aux secteurs qui offrent des opportunités d'intervention à court terme, soit que le porteur de projet est déjà défini, ou que le foncier est entièrement sur le domaine public. A l'inverse, la connaissance du contexte local liée à un enjeu particulier amène à considérer certaines actions comme non prioritaires.

Des priorités ont donc été définies afin de retenir les actions qui permettent un gain rapide sur les secteurs stratégiques pour l'atteinte du bon état. Ces priorités ont été divisées en trois niveaux d'importance : **priorité forte**, **priorité moyenne** et **priorité faible**. Les différents secteurs concernés ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport du programme d'actions de l'étude préalable au futur contrat

Suite à cette première analyse, deux types de secteurs prioritaires ont été définis :

- *Les secteurs prioritaires :*
 - *Actions de restauration de la continuité écologique* : L'amélioration de la connexion entre l'Ouette et ses affluents va être proposée, ainsi que la connexion avec la Mayenne.
- *Les secteurs prioritaires pour restaurer la qualité physique du lit :*
 - La restauration physique des cours d'eau de tête de bassin versant est prioritaire sur ce bassin. De nombreux travaux hydrauliques ont été effectués sur ceux-ci, occasionnant également des problèmes de débit.

Document B : Carte 06 : Priorités d'intervention

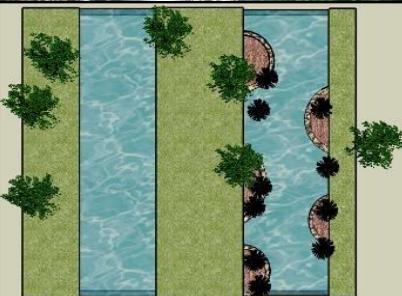
3.2 Description des actions

Remarque : Photos types, non-issues du bassin de l'Ouette

3.2.1 Les actions pour réduire l'encombrement du lit

Type d'intervention	Illustration	Coût
Gestion des embâcles et des arbres tombés dans le lit de la rivière		Ces travaux sont établis globalement (excepté les arbres en travers du lit) avec un montant forfaitaire sur 5 ans de 12 000 € TTC .

3.2.2 Les actions pour restaurer la diversité des habitats

Type d'intervention	Illustration	Coût
Renaturation légère du lit : <i>diversification des habitats</i>		Cette action concerne un linéaire de 1705 ml pour un coût global de 30 690 € TTC .
Renaturation lourde du lit : <i>recharge en granulats</i>		Cette action concerne un linéaire de 3681 ml pour un coût global de 156 600 € TTC .
Renaturation lourde du lit : <i>réduction de la section</i>		Cette action concerne un linéaire de 1605 ml pour un coût global de 71 070 € TTC .

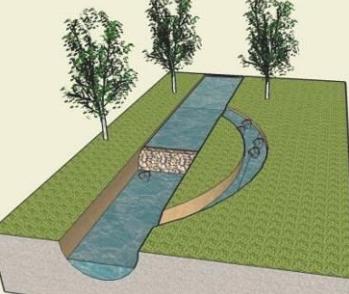
3.2.3 Les actions pour réduire le colmatage

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
Abreuvoir à aménager avec des pompes à nez ou descente aménagée		66 abreuvoirs ont été sélectionnés, pour un coût global de 79 200 € TTC Le reste à charge (subventions déduites) de l'installation d'un abreuvoir est pour l'exploitant.
Clôtures à installer		L'aménagement d'environ 4.5 km de clôtures est préconisé, pour un coût global de 13 005 € TTC .
Gués ou passerelles à aménager		L'aménagement de 3 gués est préconisé, pour un coût global de 28 800 € TTC .

3.2.4 Travaux sur la ripisylve

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
Travaux sur la ripisylve : Débroussaillage, entretien et sélection, plantations, ouverture légère du lit, alignement de peupliers à traiter		Pour le contrat, le coût global de ces actions est estimé à 44 122 € TTC .

3.2.5 Les actions pour restaurer la continuité écologique sur les petits ouvrages

Type d'intervention	Illustration	Coût / scénario
Franchissement piscicole des petits ouvrages		Cette action concerne 2 ouvrages pour un coût global de 19 800 € TTC.
Effacement total de petits ouvrages (seuil en pierres, batardeau, poteau béton ...)		Cette action concerne 6 ouvrages pour un coût global de 24 000 € TTC.

3.2.6 Fonctionnalité du lit majeur

Restauration de bras mort, annexes hydrauliques et frayères à brochets		Trois sites sont concernés par cette action, pour un coût global de 16 200 € TTC .
--	---	--

3.2.7 Autres actions

Certaines actions sont essentiellement au bon déroulement du CTMA mais ne sont pas prises en compte dans la DIG.

Technicien de rivière

Le technicien de rivière est nécessaire pour mettre en place les actions définies dans cette étude. Les missions du technicien sont les suivantes :

- la gestion des travaux et la concertation avec les entreprises au cas par cas
- la concertation avec les riverains
- la gestion des ouvrages

Actuellement, il n'y a pas de poste de technicien. Une personne chargée de la partie administrative et du secrétariat est employée 5h/semaine.

Il est prévu la création d'un poste à mi-temps sur la zone d'étude, ainsi que la pérennisation du poste administratif à 5/h semaine.

Etudes complémentaires

Des études complémentaires sont prévues pour définir plus précisément les travaux à réaliser sur certains ouvrages hydrauliques. Sur le bassin, **2 études d'avant-projet** sont proposées, pour un coût estimé à **24 000 € TTC**.

Une étude bilan est également demandée par l'agence de l'eau en fin de programme pour établir le bilan des actions réalisées. Le coût estimé est de **31 200 € TTC**.

Communication

Un montant forfaitaire de **7 000 € TTC** est prévu sur les 5 ans (une plus forte enveloppe est proposée pour la première année, avec la création du chantier vitrine) pour les actions de communication.

Indicateurs de suivi biologique

Pour constater l'évolution de l'état du milieu avant/après travaux et également du milieu, des indicateurs de suivi biologique sont prévus sur 1 station, avec la mise en place de : Indice Biologique Global Normalisé, Indice Biologique Diatomées, Indice Poisson Rivière et CARHYCE.

Tableau 3 : Coûts et répartition des indicateurs de suivi de CTMA

Stations	Nombre	Coût en € HT	Indicateurs
L'Ouette à Soulge sur Ouette au lieu-dit la Giraudière	2	560	IBD
	2	1 500	IBGN
	2	3 000	IPR
	2	2000	CARHYCE

4 CONCERTATION

Une phase essentielle de l'étude préalable au Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques 2018-2022 du bassin versant de l'Ouette a été la **concertation** avec les différents acteurs locaux. La gestion des cours d'eau est une problématique transversale qui est en interaction directe avec l'ensemble des composantes du milieu. Depuis plusieurs décennies, les retours d'expérience ont mis en évidence l'importance de mener une politique de gestion des rivières de façon intégrée.

Pour cela, chacune des phases de l'étude (lancement, diagnostic, enjeux et objectifs et présentation du programme d'actions) ont fait l'objet d'une **présentation en réunion** devant le comité de pilotage. Le comité de pilotage réunit des représentants des différentes catégories d'acteurs de la gestion de l'eau.

Tableau 4 : Liste des catégories d'acteurs qui ont participé aux comités de pilotage

Membres du bureau du Syndicat de l'Ouette
Agence de l'Eau Loire Bretagne
SAGE Mayenne
Fédération de pêche de la Mayenne
Conseil Départemental de la Mayenne
Conseil Régional Pays de la Loire
ONEMA 53
DDT de la Mayenne
DREAL
Toute autre personne que le président du SBO jugeait utile

Les réunions en comité de pilotage ont permis à chaque groupe d'acteurs de s'exprimer quant aux faits exposés et aux décisions à prendre.

Tableau 5 : Dates et objets des réunions de concertation de l'étude préalable

Date de réunion	Comité	Objet de la réunion
26/10/2015	Pilotage	Lancement de l'étude
23/02/2016	Pilotage	Etat des lieux et diagnostic
19/04/2016	Pilotage	Enjeux et Objectifs
07/07/2016	Technique	Réunion du programme d'actions
28/09/2016	Pilotage	Validation du programme d'actions

La phase de prospection sur le terrain réalisée en fin novembre 2015 a été l'occasion pour le bureau d'études de rencontrer certains propriétaires riverains et usagers des cours d'eau. Leurs avis sur les travaux et les futures actions à entreprendre ont été recueillis et pris en compte dans le choix des actions du CTMA.

Le Syndicat, par l'intermédiaire de son président et de ses membres, participent à faire connaître ce dernier sur l'ensemble du secteur. Des actions organisées conjointement avec la fédération de pêche de Mayenne ainsi qu'avec les AAPMAs locales permettent de mobiliser le plus d'acteurs autour de la protection des milieux aquatiques.

Une réunion avec le comité technique a permis de « construire » le programme d'actions en juillet 2016. Le Comité Syndical du Bassin de l'Ouette et le comité de pilotage ont validé et adopté le programme d'actions le 28 septembre 2016.

5 COUT ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le coût prévisionnel du programme d'actions définit dans le cadre de la définition d'un programme d'actions sur le bassin versant de l'Ouette s'établit à environ **676 159 € TTC**.

Une partie seulement de ces actions est concernée par la demande de DIG : les actions situées sur le territoire de compétence du syndicat et qui ne nécessiteront pas d'études complémentaires. Ces actions représentent un montant de **495 487 € TTC**.

En effet, certaines actions font l'objet d'études plus détaillées à l'échelle de l'ouvrage ou du projet et font l'objet d'une procédure d'autorisation et / ou de DIG à part entière.

Le tableau de la page suivante indique le montant des investissements par catégories de travaux, de l'ensemble des travaux du CTMA :

Syndicat du
bassin de l'Ouette

Le programme des actions de l'étude par type



Programme du CTMA

Travaux	Nombre	Unité	Coût T.T.C.	Taux et subvention des différents partenaires							
				AELB	Conseil Régional	Conseil Général	Fédé Pêche	Syndicat	Exploitants agricoles		
Réduction de l'encombrement du lit											
gestion des embâcles	5	forfait annuel	12 000 €	50 %	6 000 €	10 %	1 200 €	20 %	2 400 €		20 %
Total			12 000 €		6 000 €		1 200 €		2 400 €	0 €	2 400 €
Amélioration de la diversité des habitats aquatiques											
renaturation légère du lit : diversification des habitats	1705	ml	30 690 €	50 %	15 345 €	10 %	3 069 €	20 %	6 138 €		20 %
renaturation lourde du lit : recharge en granulats	3681	ml	156 600 €	50 %	78 300 €	10 %	15 660 €	20 %	31 320 €		20 %
renaturation lourde du lit : réduction de la section	1605	ml	71 070 €	50 %	35 535 €	10 %	7 107 €	20 %	14 214 €		20 %
Total			258 360 €		129 180 €		25 836 €		51 672 €	0 €	51 672 €
Réduction du colmatage											
clôtures à installer	4335	ml	13 005 €	50 %	6 503 €	10 %	1 301 €	20 %	2 601 €		20 %
forfait : clôtures et abreuvoirs à aménager	66	forfait annuel	79 200 €	50 %	39 600 €	10 %	7 920 €	20 %	15 840 €		20 %
gué ou passerelle à aménager	3	nombre	28 800 €	50 %	14 400 €	10 %	2 880 €	20 %	5 760 €		20 %
Total			121 005 €		60 503 €		12 101 €		24 201 €	0 €	8 361 €
Restauration de la végétation rivulaire											
forfait : travaux sur la ripisylve : restauration	5	forfait annuel	12 000 €	50 %	6 000 €	10 %	1 200 €	20 %	2 400 €		20 %
plantations	3346	ml	32 122 €	50 %	16 061 €	10 %	3 212 €	20 %	6 424 €		20 %
Total			44 122 €		22 061 €		4 412 €		8 824 €	0 €	8 824 €
Fonctionnalité du lit majeur											
frayère à brochets à aménager	3	nombre	16 200 €	50 %	8 100 €	10 %	1 620 €	20 %	3 240 €		20 %
Total			16 200 €		8 100 €		1 620 €		3 240 €	0 €	3 240 €
Restauration de la continuité écologique											
démantèlement d'ouvrage	6	nombre	24 000 €	50 %	12 000 €	10 %	2 400 €	20 %	4 800 €		20 %
franchissement piscicole des petits ouvrages	2	nombre	19 800 €	50 %	9 900 €	10 %	1 980 €	20 %	3 960 €		20 %
Total			43 800 €		21 900 €		4 380 €		8 760 €	0 €	8 760 €
Suivi, études et communication											
communication	5	forfait annuel	7 000 €	50 %	3 500 €	10 %	700 €	20 %	1 400 €		20 %
étude bilan du contrat	1	nombre	31 200 €	50 %	15 600 €	10 %	3 120 €	20 %	6 240 €		20 %
étude d'avant-projet détaillé et dossier loi sur l'eau	2	nombre	24 000 €	50 %	12 000 €	10 %	2 400 €	20 %	4 800 €		20 %
indicateur de suivi : CARHYCE	2	nombre	2 400 €	50 %	1 200 €	10 %	240 €	20 %	480 €		20 %
indicateur de suivi : IBD	2	nombre	672 €	50 %	336 €	10 %	67 €	20 %	134 €		20 %
indicateur de suivi : IBGN	2	nombre	1 800 €	50 %	900 €	10 %	180 €	20 %	360 €		20 %
indicateur de suivi : IPR	2	nombre	3 600 €	50 %	1 800 €	10 %	360 €	20 %	720 €		20 %
Total			70 672 €		35 336 €		7 067 €		14 134 €	0 €	14 134 €

Syndicat du
bassin de l'Ouette

Programme du CTMA

Le programme des actions de l'étude par type

OCRE

OCRE VB

par hydro concept



Travaux	Nombre	Unité	Coût H.T.	Taux et subvention des différents partenaires					Syndicat	Exploitants agricoles
				AEIB	Conseil Régional	Conseil Général	Fédé Pêche			
Animation du contrat										
poste secrétariat	5	forfait annuel	20 000 €	60 % 12 000 €				40 % 8 000 €		
technicien de rivière : fonctionnement et poste	5	forfait annuel	90 000 €	60 % 54 000 €				40 % 36 000 €		
Total			110 000 €	66 000 €	0 €	0 €	0 €	44 000 €		
Total général			676 159 €	349 079 €	56 616 €	113 232 €	0 €	141 392 €		15 840 €



INCIDENCES NATURA 2000

- *Ce formulaire permet de répondre à la question préalable :*
- *mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?*

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale et liste locale ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe 1 du présent formulaire.

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Liste nationale : item 4 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Liste locale : item 2 |

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : *Syndicat du Bassin de l'Ouette*

Adresse : *1 place du prieuré*

53 260 Parné-sur-Roc

Téléphone : *02 43 98 01 57*

Email : *Mairie.parnesurroc@wanadoo.fr*

A- Evaluation préliminaire

a. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, drainage, création de digue,, création d'un sentier, etc.).

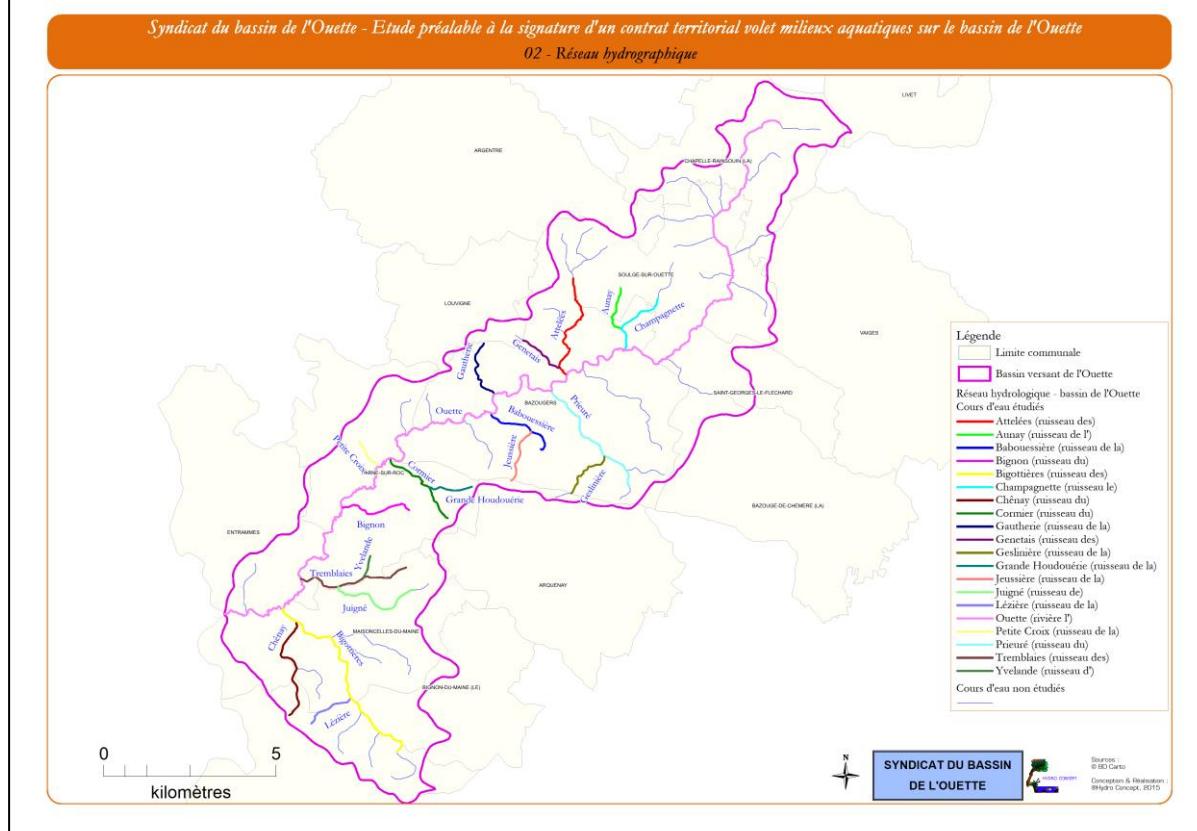
Intervention principale : Programmation pluri-annuelle du programme d'actions du CTMA du bassin de l'Ouette : entretien, d'aménagement des cours d'eau et d'ouvrages sur le bassin de l'Ouette :

Situation du projet

Le projet est situé sur le bassin de l'Ouette. Les communes concernées sont les suivantes :

Commune	code insee
BAZOUGERS	53025
LA CHAPELLE RAINSOUIN	53059
ENTRAMMES	53094
ST GEORGES LE FLECHARD	53220
MAISONCELLES DU MAINE	53143
PARNE-SUR-ROC	53175
SOULGE-SUR-OUETTE	53262
VILLIERS-CHARLEMAGNE	53273

Lieu du projet:



Le projet est situé en :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope |
| <input type="checkbox"/> Site inscrit | <input type="checkbox"/> Parc Naturel National |
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle | <input type="checkbox"/> Loi Littoral |

Parc Naturel Régional

Zone ZICO

ZNIEFF

Zone RAMSAR

Le projet est situé :

Cas 1) **Hors site Natura 2000**

Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000

Distance des N2000 les plus proches :

- Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » situé en dehors du périmètre d'étude (plein Nord). Cependant, il y a une intersection sur une très faible surface (0.26km²). Il n'y a cependant aucun travaux sur ce secteur.

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000

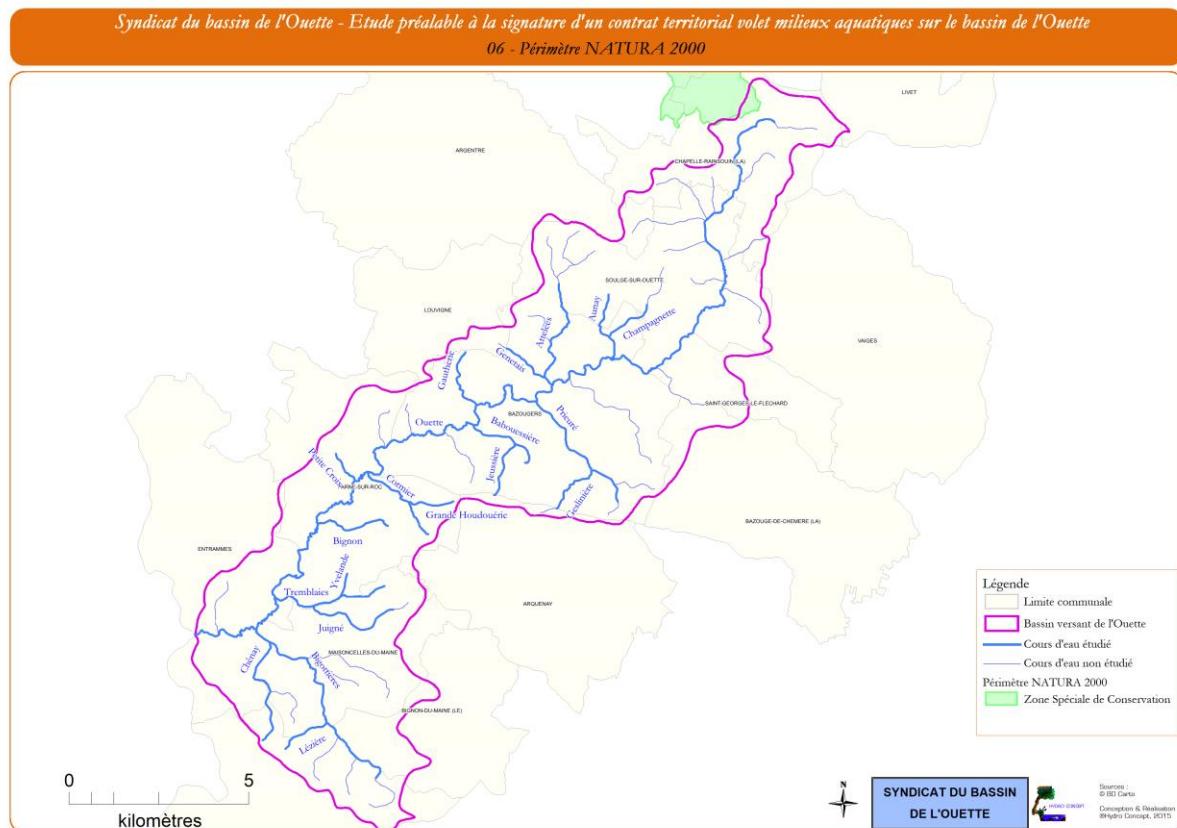
Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR53.....

FR53.....

-Dans les cas 2) et 3), joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés

- *Projet situé en dehors de zones Natura 2000.*



-Dans le cas 3), joindre un plan de situation détaillé au 25 000 ème avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).

c. Définition de la zone d'influence

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concerné par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique).

La zone d'étude est délimitée par la ligne de partage des eaux, elle n'impactera en aucun cas les sites N2000 environnants.

Si le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000 concernés, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000*
 - *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*
- *Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?*

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) : *Parné-sur-Roc*

Le (date) : *16/12/2016*

